

PARCOURS D'ÉTUDES

2017-2018

ANALYSE COMPOSITEURS-CHEFS D'ORCHESTRE-METIERS DU SON

CATEGORIE

Discipline complémentaire imposée ou optionnelle

PROFESSEURS

Claude ABROMONT

Horaire : mardi 13h-16h, salle Emmanuel

Claude LEDOUX

Horaire : mercredi 13h30-16h30, salle Emmanuel

DUREE DES ETUDES

1 ou 2 ans

3 heures hebdomadaires (minimum)

OBJECTIFS ET CONTENU

Proposer des modèles d'analyse (à travers les analyses personnelles des enseignants, d'autres de musicologues ou de compositeurs invités, ou encore celles de textes analytiques déjà publiés) et susciter des démarches autonomes et inventives des élèves. Les analyses porteront sur les œuvres majeures du grand répertoire musical, sans négliger certaines œuvres moins étudiées, voire inédites, jusqu'à la création la plus récente dans toute sa diversité. Elles éclaireront notamment leurs problématiques compositionnelles, stylistiques et poétiques.

L'enseignement porte sur le répertoire de la musique du XVII^e siècle à nos jours et sur les principales publications analytiques (papier ou en ligne) le concernant.

MODALITÉS D'ENTRÉE

Cet enseignement est obligatoire pour les élèves du 1^{er} cycle supérieur de composition et du 1^{er} cycle supérieur de direction d'orchestre.

Il correspond à la première année d'enseignement d'Analyse théorique et appliquée (cycle supérieur de musicologie) avec des épreuves d'examen de fin d'année spécifiques.

Il est proposé comme discipline complémentaire optionnelle aux étudiants de 3^e année en Formation Supérieure aux Métiers du son, sous réserve d'acceptation par le professeur et le chef de département concernés.

CONTROLE CONTINU

Il entre en compte pour 50 % dans l'obtention du Certificat au regard de l'investissement en cours et des notes obtenues aux divers travaux réalisés en classe (commentaires d'écoute, devoirs sur table, exposés...) (note sur 55).

EXAMEN FINAL

Il entre en compte pour 50 % dans l'obtention du Certificat.

Épreuves orales :

- Oral « déchiffrage » (note sur 15)

Une brève analyse orale d'une œuvre étudiée après mise en loge (1 heure) avec partition et enregistrement à la disposition du candidat ; deux sujets seront proposés à chaque candidat au début de la mise en loge.

Durée de l'épreuve : 20 min (15 min d'exposé + 5 min de questions du jury sur cette épreuve)

- Oral « exposé » (note sur 40)

Pour les compositeurs : un exposé portant sur une œuvre composée par l'élève.

Pour les chefs d'orchestre : un exposé portant sur une œuvre dirigée par l'élève.

Pour les étudiants en Métiers du son : un exposé portant sur une œuvre dont la direction artistique ou l'enregistrement aura été effectué.

Durée de l'épreuve : 50 min (40 min d'exposé + 10 min de questions du jury).

Le sujet de l'exposé sera déposé un mois avant l'examen.

RECOMPENSES

Certificat avec mention Assez Bien, Bien, Très Bien